Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260404-DPPE260302-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU SAMEDI 4 AVRIL 2026
Date de convocation : 27 mars 2026	Président : Jean-Paul VERMOT.
Question : DPPE n° 26-03-02	Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Philippe EUZEN ; Catherine TRÉANTON ; Frédéric L'AMINOT ; Nathalie BARNET ; Jérôme PLOUZEN ; Valérie SCATTOLIN ; André LAURENT ; Laetitia ABILY ; Enzo DE GREGORIO ; Yvon LAURANS ; Françoise QUÉINNEC ; Michel BEAUPRÉ ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Ahamada ZOUBEIRI ; Marie GALLOUÉDEC ; Katell SALAZAR ; Marlène CALVIAC ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Catherine MILIN ; Michael RESTIER ; Konshitah ENGUTSAMY ; Glenn LE SAOUT ; Georges AURÉGAN ; Olivier BELLEC ; Daniel BÂCHE ; Bérengère MORISSET BERNARD.
Rapporteur : Catherine TRÉANTON	
Nombre de conseillers en exercice : 33	
Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de conseillers votants : 33	
Nombre de suffrages exprimés : 33	Ont donné procuration : Ismaël DUPONT à Enzo DE GREGORIO ; Colette LOISEAU à Valérie SCATTOLIN ; Hélène HETAULT-GUÉZENNEC à Bérengère MORISSET BERNARD.
Nombre de voix : Pour : 33 Contre : 0 Abstentions : 0	Secrétaire de séance : Enzo DE GREGORIO.

> RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2026-2027 ENTRE LA VILLE DE MORLAIX ET LA CAF DU FINISTÈRE POUR LA CRÈCHE FAMILIALE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles, L. 1612-1 et L. 2121-29 ;

Vu la délibération DPPE n° 23-06-01 du conseil municipal du 16 novembre 2023 adoptant le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement 2022-2025 ;

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère et la Ville de Morlaix 2026-2027 ci-annexé ;

Considérant la nécessité de soutenir l'action en faveur de l'accueil du jeune enfant ;

Considérant que la Ville de Morlaix et la CAF du Finistère souhaitent renouveler leur partenariat par une convention d'objectifs et de financement axée sur le soutien en faveur de la mixité sociale ;

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260404-DPPE260302-DE

Considérant que la présente convention définit les modalités de versement annuel de la Prestation de service unique (Psu), de versement des bonus «mixité sociale», «inclusion handicap», «attractivité», «territoire Ctg» (revalorisé chaque année) auxquels s'ajoutent le financement des journées pédagogiques et des heures de «préparation à l'accueil de chaque enfant» pour les services de la crèche familiale, pour deux ans, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Article 1 : approuvent les termes de la convention d'objectifs et de financement entre la commune de Morlaix et la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère - Prestation de service unique (Psu), bonus «mixité sociale», bonus «inclusion handicap», bonus «attractivité», bonus «territoire Ctg», financement des «heures de préparation à l'accueil de l'enfant» et des journées pédagogiques - pour la crèche familiale du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 ;
- Article 2 : autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout avenant s'y afférent ;
- Article 3 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Le secrétaire de séance,

Enzo DE GREGORIO

Le Maire,

Jean-Paul VERMOT